

Le 03 NOV, 2020

Bureau du courrier

2020\_052



**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délégation et  
signatures des Vice-  
Présidents

*Séance du 23 octobre 2020*

Le 23 octobre deux mille vingt à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 12/10/2020

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie.

Madame : **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage  
du PV:

Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental, est également excusé

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DELEGATIONS ET SIGNATURES DES VICE-PRESIDENTS**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Aux termes de l'article 29 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Président peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs membres du bureau.

**Il est proposé :**

**D'ADOPTER** l'état des délégations et des signatures comme établi ci-dessous.

**ETAT DES DELEGATIONS ET DES SIGNATURES**

<b>Laurent SUAU : Président</b>
<b>Maire de Mende</b>
<b>Délégations</b>
 <b>Jean-Paul ITIER : 1<sup>er</sup> vice-président</b> <b>Maire de Saint Léger de Peyre</b> <b>DOMAINE :</b> <i>Représentation du Président et relations extérieures</i> <i>Affaires générales (personnel, comptabilité et moyens généraux)</i> <i>Concours et examens professionnels</i> <i>Instances et dialogue social</i>
 <b>Alain ASTRUC : 2<sup>ème</sup> vice-président</b> <b>Maire de Peyre en Aubrac</b> <b>DOMAINE :</b> <i>Prévention</i> <i>Santé</i> <i>Social</i>

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**D'ADOPTER** l'état des délégations et des signatures comme établi ci-dessus.

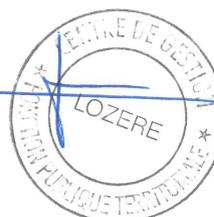
Le **03 NOV, 2020**

**Bureau du courrier**

Pour extrait conforme,  
Mende, le 23 octobre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.  
Délibération certifiée  
Exécutoire le,  
Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le :

